



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 74025

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des établissements d'enseignement agricole privé sous contrat, notamment en ce qui concerne la rémunération des personnels enseignants contractuels, pour lesquels des crédits doivent être ajustés. Il en est de même des frais de fonctionnement pour lesquels les subventions allouées ne permettent pas d'atteindre l'égalité avec l'enseignement agricole public, qui est prévue par la loi. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine, et quelles dispositions sont envisagées pour assurer l'avenir de l'enseignement agricole privé dans les conditions qui ont été prévues par les textes législatifs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74025

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1347